

N° 71

PROCÈS-VERBAUX
DE LA
CHAMBRE DES COMMUNES
DU CANADA

SÉANCE DU LUNDI 4 MAI 1959

Deux heures et demie de l'après-midi

PRIÈRE

M. Rowe, du comité sessionnel des chemins de fer, des lignes aériennes et de la marine marchande que l'État possède et contrôle, présente le premier rapport dudit comité, dont il est donné lecture comme il suit:

Le Comité recommande:

1. Que son quorum soit fixé à 10 membres.
2. Qu'il lui soit permis de siéger pendant les séances de la Chambre.
3. Qu'il soit autorisé à faire imprimer, au jour le jour, 1,000 exemplaires en anglais et 250 exemplaires en français de ses procès-verbaux et témoignages, et qu'à cet égard l'application de l'article 66 du Règlement soit suspendue.

Du consentement unanime, sur motion de M. Rowe, appuyé par M. Macdonnell, ledit rapport est agréé.

Sur motion de M. Pallett, appuyé par M. Hodgson, il est ordonné,—Que MM. Badanai, Baldwin, Barrington, Cadieu, Charlton, Dorion, Fairfield, Fraser, Gundlock, Hardie, Henderson, Howard, Korchinski, Leduc, Martel, McQuillan, Michaud, Montgomery, Muir (Cap-Breton-Nord et Victoria), Murphy, Pickersgill, Robinson, Small et Stefanson représentent la Chambre des communes à titre de membres du comité mixte des affaires indiennes, institué le 29 avril 1959; et

Qu'un message soit envoyé au Sénat afin d'informer Leurs Honneurs que les députés susmentionnés ont été nommés pour représenter les Communes au sein dudit comité mixte des deux Chambres.